



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**CENTRE HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL STELL**

N° Spécial

04 Mars 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**N° Spécial Centre Hospitalier Départemental STELL
du 04 Mars 2019**

SOMMAIRE

Décision	Date	CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL STELL	Page
N° 2019-04	01-03-2019	Décision portant délégation de signature du directeur général du Centre Hospitalier Départemental Stell	3
ANNEXE		Visa du délégataire	6

DIRECTION GENERALE

DECISION N° 2019-04
Portant délégation de signature du directeur général du Centre Hospitalier
Départemental Stell

Le directeur général du Centre Hospitalier Départemental Stell de Rueil-Malmaison, Monsieur Yannick LORENTZ, nommé par arrêté ministériel du 12 juin 2008,

VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-35 et R 6143-38,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n°86-33 du 9 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

VU L'arrêté du Centre National de Gestion en date du 5 février 2019, au profit de Madame Laetitia DEBLONDE directrice des soins, directrice de l'IFSI rattaché au Centre Hospitalier Départemental Stell de Rueil-Malmaison,

VU la décision portant recrutement par voie de mutation de Madame Laetitia DEBLONDE directrice des soins de l'IFSI de Rueil Malmaison rattaché au CHD Stell, à compter du 1^{er} mars 2019.

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU le décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire,

DECIDE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Madame Laetitia DEBLONDE directrice des soins, directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), à l'effet de signer en lieu et place de Monsieur Yannick LORENTZ, directeur général :

- Tous les courriers, actes, décisions et documents relatifs à l'activité de formation de l'IFSI,
- La notation des personnels relevant de son service,
- Les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, autorisations d'absence des personnels de l'IFSI,
- Les actes de gestion de l'ensemble des instances relevant de ses fonctions.

Article 2

Délégation est donnée à Madame Laetitia DEBLONDE directrice des soins, directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), à l'effet de signer en lieu et place de Monsieur Yannick LORENTZ, directeur du CHD Stell, tous les documents requis par les circonstances en tant qu'administrateur de garde.

Article 3

Délégation est donnée à Madame Laetitia DEBLONDE directrice des soins, directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), à l'effet de signer en lieu et place du Directeur Général et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yannick LORENTZ, directeur général du CHD Stell, de Madame Anne-Sophie PEYRET, directrice adjointe d'établissement sanitaire, social et médico-social chargée des ressources humaines, des affaires médicales et de l'EHPAD Jules Parent, de Madame Marie-France LE PECHOUX, directrice des soins, et de Madame Amélie COURIAUT, attachée d'administration hospitalière, tous les actes liés à la fonction d'ordonnateur du budget.

Article 4

Cette délégation est assortie de l'obligation, pour le délégataire :

- De rendre compte au directeur du CHD Stell des opérations effectuées,
- D'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

Article 5

La décision N° 2018-015 portant délégation de signature pour Madame Lysiane BECAM est devenue caduque après le 28 février 2019.

La présente décision prend effet à la date de sa signature.

Article 6

Le visa du délégataire est annexé à la présente décision.

Article 7

La présente décision sera affichée dans l'Établissement, sur des panneaux consultables par les personnels et les usagers. Elle sera également publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine et adressée au comptable de l'établissement.

Fait à Rueil-Malmaison, le 1^{er} mars 2019,

Cachet et signature du délégant et mention manuscrite « Bon pour pouvoir »

Le directeur,

Yannick LORENTZ

Deux exemplaires en original transmis :

- Au comptable de l'établissement : Trésor Public
- A la direction générale

Un exemplaire en copie transmis :

- Au délégataire
- A la direction des ressources humaines pour le dossier du délégataire

ANNEXE : VISA DU DELEGATAIRE

Nom - Grade	Signature
Madame Laetitia DEBLONDE Directrice des soins, directrice de l'IFSI rattachée au CHD Stell	Mention manuscrite « Bon pour acceptation du pouvoir »

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>